

## Conseil d'AGGLO d'AGEN 47 du 24 novembre 2022

### Interpellation des ELUS nationaux et européens.

*Préparer ce Conseil est une des missions des Conseillers Municipaux tant pour le conseil municipal que pour TOUS les Administrés = assurer une veille documentaire est la base de la démocratie participative si absente de notre commune (ROQUEFORT 47310)....*

#### Objectifs :

1. *Permettre aux conseillers et aux administrés de suivre ce conseil en visio*
2. *Qu'est ce qui est important pour notre commune ?*
3. *Donner du sens à la vie publique et retisser le lien avec les citoyens*
4. ....

Courriel du vendredi 18 nov. 16:44

**INFORMATION : CONSEIL D'AGGLOMERATION DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**

**!/ \ CECI N'EST PAS UNE CONVOCATION**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce [LIEN](#), et **pour votre parfaite information**, l'ordre du jour, la note de synthèse et les annexes correspondants à la séance du Conseil Communautaire du 24 Novembre 2022.

Comme à l'accoutumée, cette séance sera diffusée en direct sur le site de l'Agglomération d'Agen.

N'hésitez pas à me contacter pour toute information complémentaire.

Bien cordialement.

**Coralie BASCOULERGUE**

Gestionnaire des Assemblées

Service Juridique et Assemblées

Direction Générale des Services

Tél : 05 53 69 23 72

[Coralie.bascoulergue@agglo-agen.fr](mailto:Coralie.bascoulergue@agglo-agen.fr)

Page 26/41 des Notes de synthèse de 41 pages du diaporama qui sera vidéo projeté le jeudi 24 novembre 2022.

#### **RAPPORT N°9**

#### **AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE RELATIVE AU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS**

La finalisation des actions restantes est essentielle pour réduire les risques d'inondation sur les communes d'Aubiac, Estillac et Roquefort, de sorte que, l'Agglomération d'Agen s'est fixée l'objectif de les mener à bien d'ici 2025. Aussi, afin de conserver le bénéfice des soutiens financiers de l'Etat et de l'Europe pour la finalisation du PAPI Bruilhois, un deuxième avenant à la convention-cadre doit être adopté.

*Un recours au Tribunal Administratif à été envoyé par la voie hiérarchique et par [telerecours.fr](http://telerecours.fr) pour une actualisation des propositions et leurs mise en conformité avec le SDAGE – PDM de 2022-2027. Le Conseil d'AGGLO doit s'informer sur les solutions alternatives fondées sur la nature avant d'envoyer les bulldozers détruire une partie des 3 zones humides et arracher 4ha de bois de plus de 30 ans.*

Vu l'avis favorable de la commission « eau, assainissement GEMAPI et Méthanisation » en date du 8 novembre 2022.

*Cette commission n'a pas été informée sur ce recours posé le 17 novembre 2022 ; elle doit donc se réunir à nouveau.*

*Le dossier complet des démarches entreprises pour parfaire les aménagements du territoire devant réduire l'aléa inondations sont disponibles via :*

<https://democrates-roquefort47310.org/Urbanisation/EnquetesPubliques/3diguesInondation2008/AlternativesInondations2008e.htm>

*Les représentants élus de l'ETAT et de l'EUROPE financeurs de ces aménagements sont en cours d'interpellation sur le déroulé du dossier objet du rapport 9 de ce conseil.*

*Cette note a été rédigée le 20 novembre 2022 par au moins 2 conseillers municipaux de la commune de Roquefort fortement impactée par les inondations du 10 juin 2008 et cautionnée par des dizaines d'administrés.*

Députés du Lot & Garonne :

[michel.lauzzana@assemblee-nationale.fr](mailto:michel.lauzzana@assemblee-nationale.fr)

[helene-laporte@assemblee-nationale.fr](mailto:helene-laporte@assemblee-nationale.fr)

[annick-cousin@assemblee-nationale.fr](mailto:annick-cousin@assemblee-nationale.fr)

<https://www.nosdeputes.fr/michel-lauzzana>

<https://www.nosdeputes.fr/helene-laporte>

<https://www.nosdeputes.fr/annick-cousin>

Députés Européens : Commission Agriculture et développement Durable.

[https://www.europarl.europa.eu/meps/fr/197512/BENOIT\\_BITEAU/home](https://www.europarl.europa.eu/meps/fr/197512/BENOIT_BITEAU/home)

[https://www.europarl.europa.eu/meps/fr/204420/CLAUDE\\_GRUFFAT/home](https://www.europarl.europa.eu/meps/fr/204420/CLAUDE_GRUFFAT/home)

[https://www.europarl.europa.eu/meps/fr/197547/IRENE\\_TOLLERET/home](https://www.europarl.europa.eu/meps/fr/197547/IRENE_TOLLERET/home)

[https://www.europarl.europa.eu/meps/fr/24594/ANNE\\_SANDER/home](https://www.europarl.europa.eu/meps/fr/24594/ANNE_SANDER/home)

[https://www.europarl.europa.eu/meps/fr/113892/ERIC\\_ANDRIEU/home](https://www.europarl.europa.eu/meps/fr/113892/ERIC_ANDRIEU/home)

Pour poser une question au Parlement Européen :

<https://www.europarl.europa.eu/forms/fr/ask-ep>

*PJ : le recours au Tribunal Administratif de Bordeaux n° 2206039*